

DEPARTEMENT :
AUDE.

Le Maire de QUILLAN,

ARRONDISSEMENT :
LIMOUX.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.),

Nos Réf. : PC/EJ/CR

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales a donné délégation à M Le Maire pour la durée de son mandat, afin de décider, de la conclusion, de la révision et du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Domaine : 3
Domaines et patrimoine
Sous domaine : 3-3
Locations

OBJET :

CONSIDERANT qu'une erreur matérielle a été commise dans l'article 1 de l'arrêté 2020-12-117, il convient de procéder à une modification,

Bail de mise à disposition
Locaux Centre Pasteur
Commune Quillan/Mme
Marjorie VERDIER.
MODIFICATIF

DATE

10/02/2021

Certifié exécutoire par
réception
en Sous-Préfecture le :

11 FEV. 2021

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

- Il est donné à bail Mme Marjorie VERDIER, domiciliée Rue des accacias 11500 SAINT FERRIOL, des locaux au Centre médical, 23 avenue de la Jonquière à Quillan selon les conditions suivants :
- Locaux : le cabinet n°1 d'une surface de 27,74m² comprenant une salle d'attente et le cabinet,
Les locaux présentement loués sont exclusivement destinés à l'usage professionnel du PRENEUR qui exerce l'activité de médecin, ou toutes autres activités liées au corps médical, avec toutes les servitudes annexes nécessaires à son fonctionnement.
- Durée : Le bail est consenti et accepté pour une durée de SIX années qui commencera à courir à compter du 1^{er} février 2021 pour se terminer le 31 janvier 2027.
- Loyer : loyer annuel en principal de 3 600€ (trois mille six cents euros), soit une rente fixe de 300.00€ charges comprises
- Le PRENEUR bénéficiera d'une exonération de loyer à compter du 1^{er} février 2021 pour une période de 6mois, et les six mois suivants pour un loyer de 150.00€.
- **MODIFICATION :**
Caution : équivalente à un mois de loyer : 300.00€

ARTICLE 2 :

Les autres articles restent inchangés.

Fait à QUILLAN, le 10 février 2021

Le Maire,
M. Pierre CASTEL.

